

MUTATIONS INTER-ACADEMIQUES

Du 08 au 29 novembre 2023

Premier et second degré



**BON
À SAVOIR**

Pour ne pas se faire avoir

CONSEIL CGT N°1 :

Pensez à demander la bonification pour rapprochement de conjoint au mouvement inter-académique. Autrement elle ne sera pas prise en compte lors des mutations intra-académiques.